



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 21 septembre 2018

Publié le 28 septembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Adrien GUENE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. François HELIE	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Édouard CAVIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Mme Louise MARIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Philippe BELLEVILLE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Gilbert MENUT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**SPLAAD – Parc d'activités de Beauregard - Cession du lot n° 26**

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement en date du 19 novembre 2009, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, Dijon Métropole a confié à la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée Parc d'activités de Beauregard située sur les communes de Longvic et Ouges.

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession et de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, la SPLAAD a établi le présent cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

La société STO24 FRA N°023, a pour activité de proposer des parcs d'activités pour les professionnels et les particuliers. L'objet est la location de surface de 28 à 110 m² destinées au stockage ou des modules « Factory » de l'ordre de 150 m² comprenant un entrepôt, des bureaux et des sanitaires individuels destinés à l'hébergement de petites entreprises.

L'entreprise STO24 FRA N°023 va construire un bâtiment à usage mixte stockage et locaux d'activités en conformité avec les documents d'urbanisme en vigueur et le cahier des prescriptions techniques, architecturales, urbaines, paysagères et environnementales de la ZAC.

Ce lot d'une superficie de 5 000 m² environ, affecté d'une surface de plancher (SP) de 2 800 m², sera cédé au prix de 45 € H.T. le m² de terrain, soit un prix de cession de 225 000 € H.T.

Au prix hors taxes indiqué s'ajoutera le montant de la TVA qui sera calculé au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Le compromis est rédigé sans condition suspensive d'obtention de prêt, l'accord de financement étant déjà obtenu.

Si le permis de construire obtenu prévoit une surface supérieure à 2 800 m² de surface de plancher, le prix définitif sera calculé sur la base de 130 € HT/m² de surface de plancher supplémentaire, auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Hors taxes	225 000,00 €
TVA au taux de 20 %	45 000,00 €
Toutes taxes comprises	270 000,00 €

LE CONSEIL,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,****DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n° 26 du Parc d'Activités de Beauregard, dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATION(S)